



RÈGLEMENT APPEL À PROJETS DE LA FONDATION CARREFOUR Ensemble au jardin 2022

ARTICLE I. PRÉAMBULE

La Fondation Carrefour, dont le siège social est en France, à Massy – 93, Avenue de Paris, Représentée par Madame Carine Kraus, dûment habilitée à l'effet des présentes, vous invite à participer gratuitement à l'appel à projets qu'elle organise.

L'appel à projets "Ensemble au jardin" a pour objectif de récompenser 10 structures, en France métropolitaine et d'Outre-Mer, portant des projets d'intérêt général dans l'un ou plusieurs des champs suivants :

- La réalisation de projets de jardin pédagogique, thérapeutique/sensoriel, partagé, d'insertion
- Tout projet en faveur de publics fragiles, isolés ou en situation de précarité sur des thématiques exclusivement ou principalement en lien avec les jardins

L'appel à projets de la Fondation Carrefour s'adresse à toutes les associations telles que définies dans la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ainsi qu'à tous les fonds de dotation à but non lucratif. L'association ou le fonds de dotation doit pouvoir bénéficier de fonds émanant d'une Fondation d'entreprise.

ARTICLE II. OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les termes et conditions de l'appel à projets et de fixer les règles applicables à tous les postulants (ci-après le(s) « structures »).

Les termes et conditions du règlement pourront être modifiés, à tout moment par la Fondation Carrefour qui devra en informer les structures, étant entendu que si la modification intervenait après la clôture de l'appel à projets et avant la remise des prix,

seules les structures sélectionnées seront informées de la modification intervenue par la Fondation Carrefour.

ARTICLE III. ELIGIBILITÉ DES STRUCTURES

La participation à cet appel à projets doit entrer dans le cadre des activités habituelles de la structure ou venir compléter des missions d'intérêt général. L'appel à projets de la Fondation Carrefour consiste pour une structure à présenter un projet d'intérêt général sur la thématique des jardins.

L'appel à projets de la Fondation Carrefour consiste pour la structure à déposer un dossier de candidature conformément au présent règlement. Le prix remis (dotation financière voir ARTICLE VII. PRIX) sont uniquement destinés aux structures primées.

Les collaborateurs de la Fondation Carrefour peuvent être bénévoles ou adhérents de la structure se présentant à l'appel à projets de la Fondation Carrefour mais ne doivent en aucun cas recevoir une gratification ou une rémunération liée à cet engagement.

Le dossier de candidature est disponible en ligne sur le site de la Fondation Carrefour via ce lien : <https://bit.ly/3zz3yBt> et à envoyer une fois rempli à l'adresse email générique de la Fondation Carrefour : fondation_carrefour@carrefour.com avec l'objet suivant : Candidature Appel à projets Jardins 2022 + nom de votre structure.

L'appel à projets s'adresse exclusivement à des associations soumises à la Loi 1901 ou des fonds de dotation à but non lucratif. Les entreprises ou toutes autres structures (coopérative, entreprise sociale et solidaire, entreprise d'insertion, SAS...) ne peuvent postuler à cet appel à projets.

Les associations ou fonds de dotation devront :

- Candidater sur le thème des jardins,
- Présenter un projet déterminé qui s'inscrive dans le cadre du thème susvisé,
- Développer des projets localisés en France Métropolitaine et d'Outre-Mer.

ARTICLE IV. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

La candidature à l'appel à projets a lieu du 19 septembre 2022, et jusqu'au 16 octobre 2022 à vingt-trois heures cinquante neuf, heure française (Paris), dans le respect du calendrier ci-dessous (voir ARTICLE VI CALENDRIER PRÉVISIONNEL).

La structure envoie un dossier de candidature sous forme de formulaire excel uniquement à partir du 19 septembre 2022, et jusqu'au 16 octobre 2022 à vingt-trois heures cinquante neuf, heure française (Paris), en remplissant le formulaire disponible sur le lien suivant : <https://bit.ly/3zz3yBt>.

Il est obligatoire de répondre à l'ensemble des questions du formulaire pour que la candidature soit prise en compte.

Une structure déjà soutenue lors des cinq dernières années (2021, 2020, 2019, 2018 et 2017) ne peut pas reposer un projet au cours de cet appel à projet. L'intérêt de cette mesure est de permettre à plusieurs structures distinctes de bénéficier d'un soutien financier.

Les dossiers issus du formulaire seront soumis à un jury composé de membres de la Fondation Carrefour. La composition du jury est à la discrétion des émetteurs de l'appel à projets et peut changer. Le jury ne sera composé que de personnes ayant pris connaissance du règlement, compétentes pour juger et n'ayant aucune attache ou fonction (bénévoles ou rémunérées) dans les structures, susceptibles d'affecter leur jugement.

A l'issue de cette présélection (le nombre de dossiers présélectionnés est à la discrétion de la Fondation Carrefour), les structures présélectionnées seront soumises à un jury final composé de plusieurs membres fixes : Directrice de la Fondation Carrefour, Responsable Communication de la Fondation Carrefour, et Chargée de mission de la Fondation Carrefour. Des membres potentiels pourront être mis à contribution : salariés Carrefour. La composition du jury est à la discrétion de l'émetteur de l'appel à projets et peut changer. Le jury ne sera composé que de personnes ayant pris connaissance du règlement, internes au Groupe Carrefour et compétentes pour juger.

Les critères de sélection seront les suivants :

- La pérennité du projet (les projets ponctuels ou évènementiels ne seront pas pris en compte pour cet Appel à Projets) ;
- L'impact direct du projet (nombre de personnes touchées ou réponse à un besoin non considéré sur le territoire concerné) ;
- La rationalité économique du projet (la Fondation Carrefour ne s'engage qu'à l'accompagnement du projet à la suite de cet Appel à Projets).
- La réponse à un besoin réel identifié sur le terrain
- L'implication de plusieurs acteurs dans le projet (collectivités territoriales, étudiants, bénévoles...)
- La prise en compte de critères environnementaux et sociaux ;

Les 10 structures primées par les membres du jury se verront accorder une dotation de 15 000 € par structures. Les lauréats seront informés des résultats avant le 14 novembre 2022.

En cas d'égalité de vote de 2 ou plusieurs dossiers, les membres du jury de l'appel à projets de la Fondation Carrefour voteront à la majorité des présents pour désigner le gagnant. En cas de départage, la voix de la Directrice de la Fondation primera.

Les dotations issues des différents prix susvisés, sont uniquement et totalement destinées à la structure lauréate et n'incluent en aucun cas une rémunération directe ou indirecte d'un collaborateur de la Fondation Carrefour. La dotation sera payée directement par la Fondation Carrefour à la structure dans le cadre de la signature d'une convention entre la Fondation Carrefour et la structure. Cette dernière peut être demandée au préalable par e-mail à l'adresse suivante : fondation_carrefour@carrefour.com. Les modalités de paiement seront précisées dans la convention.

Pour ce faire les structures lauréates devront fournir le cas échéant et lorsqu'elles en seront informées, les pièces suivantes :

1	Un RIB signé par la banque	<input type="checkbox"/>
2	Le budget prévisionnel de l'organisme pour l'année en cours	<input type="checkbox"/>
3	Les deux derniers bilans financiers	<input type="checkbox"/>
4	Les statuts de l'organisme	<input type="checkbox"/>
5	La composition du bureau et du Conseil d'Administration	<input type="checkbox"/>
6	Les documents officiels attestant de sa création et de son existence officielle dans le pays (Numéro d'inscription à la préfecture ou au journal officiel)	<input type="checkbox"/>
7	Numéro RNA	<input type="checkbox"/>
8	Les deux derniers Procès Verbaux (PV) de séance	<input type="checkbox"/>
9	Si le projet est validé, à réception des fonds, le récipicé de don	<input type="checkbox"/>
10	Compléter la déclaration d'intérêts	<input type="checkbox"/>

Les règles d'éligibilité à l'appel à projets de la Fondation Carrefour ainsi que le présent règlement pourront ainsi faire l'objet de modifications, de suppressions, d'ajouts dans le respect des procédures et dispositions légales applicables.

Si une structure postule, gagne et ne remplit pas les conditions ci-dessus ou qu'elle n'est pas en capacité de signer la convention, la somme sera redistribuée selon une quote part aux structures lauréates restantes, à la structure non retenue suivante, ou selon d'autres modalités que la Fondation Carrefour se réserve le droit de prendre le cas échéant.

En cas de non-retention de la candidature, un mail générique sera transmis à toutes les structures participantes avant le 14 novembre 2022. La Fondation Carrefour se réserve le droit de ne pas mentionner les raisons pour lesquelles une structure n'est pas retenue. Le refus d'une candidature ne vaut pas pour un refus de qualité du projet ou de l'activité en général, sinon de la conformité la plus optimale du projet ou de l'activité

selon la grille de critères. Toutefois, la Fondation Carrefour se réserve le droit de faire un retour personnalisé, le cas échéant.

ARTICLE V. COMMUNICATION ET LIBERTÉS

1. Communication sur le projet

Dans le cadre du présent règlement, la structure autorise la Fondation Carrefour, à titre non exclusif, gratuit et pour la durée du présent appel à projets, à représenter, sur les supports visés à l'article, et aux seules fins de l'exécution du présent règlement, ses logos, charte et les éventuelles marques afférentes. La Fondation Carrefour reconnaît que l'usage qui lui est concédé des logos et charte graphique ne lui confère aucun droit de propriété et d'utilisation en dehors des présentes. Les lauréats reconnaissent que l'intégralité des droits détenus ou exploités préalablement au présent demeure la propriété exclusive de chacun. Les structures lauréates des prix de la Fondation Carrefour acceptent qu'une communication soit faite sur leur participation à l'appel à projets et sur les résultats de celui-ci. A cet effet, leur projet pourra être présenté par la Fondation Carrefour sur ses outils de communication. L'utilisation de leur logo sera autorisée. L'usage des données, logos, charte et les éventuelles marques afférentes se feront uniquement dans le cadre des communications dans l'esprit de l'appel à projets.

2. Données personnelles

Dans le cadre du présent appel à projets, des données personnelles peuvent être transmises par les structures.

Les structures sont entièrement responsables des données personnelles qu'elles collectent et transmettent à la Fondation Carrefour qu'elles garantissent à cet effet et ainsi, les structures déclarent avoir effectué toutes les démarches nécessaires dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles auprès des personnes physiques intervenants pour le compte ou concernées par leur candidature en ce compris, leur information, la mise en place des mécanismes de



recueil de consentement ou d'opposition si nécessaire, afin que ces données personnelles puissent être transmises et utilisées en application des présentes.

La Fondation Carrefour est destinataire des données personnelles précitées.

Les données personnelles seront collectées, stockées, consultées et étudiées pour le déroulement de l'appel à projets (étude des dossiers) et pour contacter la structure.

La base légale de ce traitement est l'exécution de mesures précontractuelles (votre candidature) et du contrat qui nous lierait le cas échéant pour les traitements ayant pour finalité l'examen de la candidature de la structure et l'attribution éventuel des prix et le consentement des structures pour la conservation des données au-delà de la durée du concours afin de communiquer avec les structures.

Les données personnelles transmises par les structures seront conservées pour la durée de l'appel à projets, y compris la phase de remise de prix et pendant une durée de cinq 5 ans supplémentaires pour celles qui sont nécessaires à la sauvegarde des intérêts et la garantie des droits de la Fondation Carrefour.

La structure fera son affaire de tous les exercices de droits et des réclamations émises par les personnes physiques dont elles ont transmis les données personnelles et garantissant La Fondation Carrefour à cet effet. La Fondation Carrefour doit fournir à chaque structure pleine coopération et assistance concernant ces demandes ou réclamations afin de permettre aux structures de pouvoir y répondre dans le respect de La Législation Applicable à la Protection des Données Personnelles

Pour tous les cas cités ci-dessus et toutes autres questions, la structure est invitée à envoyer un mail à l'adresse suivante : fondation_carrefour@carrefour.com

La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice des droits s'effectuent par courrier électronique à l'adresse fondation_carrefour@carrefour.com ou droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com par courrier postal au Délégué à la protection des données personnelles, à l'adresse 93 avenue de Paris, 91300 Massy, accompagné de tout moyen permettant d'établir votre identité.

ARTICLE VI. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

19 Septembre 2022	Lancement de l'appel à projets
19 Septembre au 16 Octobre 2022 à 23h59	Réception des candidatures
17 octobre au 9 novembre 2022	Sélection des 10 lauréats
14 novembre 2022	Communication officielle

La Fondation Carrefour se réserve la possibilité de modifier le calendrier prévisionnel ci-dessus établi sans indemnités ni recours d'aucune sorte.

ARTICLE VII. PRIX

Dix (10) structures seulement pourront être déclarées « Lauréates » des prix suivants :

- Dotation financière de 15 000 € par structures
- Suivi et assistance à la réalisation du projet selon des objectifs de moyens déterminés par les deux parties sur la durée de la Convention signée le cas échéant

Il est précisé que la description de ces prix est limitative et qu'aucune autre demande ou avantage ne saurait être demandé par les Lauréates. L'attribution des prix ne saurait valoir garantie du succès du projet ou de l'activité ni supprimer tout risque du projet ou de l'activité.